

Concertation avec le public sur les Zones d'Accélération Pour les Energies Renouvelables (ZAPER)

du 07 février 2024 au 28 février 2024

Bâtiment des services Techniques : 3 allées Alphonse Juin

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (« APER ») fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Pour cela, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en termes d'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action.

Cette loi permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter ou rendre favorables l'accueil des projets d'énergies renouvelables (ZAPER). Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc... Il s'agit de permettre à chaque territoire de conforter une stratégie en matière de développement des énergies renouvelables et de lui donner une visibilité pour l'ensemble des acteurs. L'objectif de ce processus n'est pas d'autoriser de nouvelles installations de production d'énergie renouvelable **mais d'apporter une réflexion sur la pertinence de certains secteurs à les accueillir un jour.**

Tous les territoires sont ainsi concernés et pourront personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération ne seront pas des zones exclusives : des projets pourront être autorisés en dehors.

Un débat de cohérence sur les zones d'accélération aura lieu au sein de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet.

La population de Castres est invitée à apporter ses observations dans le cadre d'une concertation qui se déroulera du mercredi 07 février 2024 au mercredi 28 février 2024.

Un registre est mis à disposition de la population au rez de chaussée du bâtiment des services techniques, 3 allées Alphonse Juin, accompagné des orientations proposées par la Ville de Castres